

LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

Éducateur.trice des Activités Physiques et Sportives – APS

DEFINITION DU POSTE

CADRE D'EMPLOI :

- Educateur des Activités Physiques et Sportives – Catégorie B

TYPE D'EMPLOI :

- Poste permanent à **temps complet**

POSITION HIERARCHIQUE

- Rattaché.e à la Direction des Services des Sports
- Sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du service Education et Animation Sportive

RECRUTEMENT ET REMUNERATION

- Recrutement par voie statutaire ou contractuelle
- Rémunération selon conditions statutaires

RELATIONS

Relations internes

- Agents et responsables des services éducation, jeunesse, petite enfance

Relations externes

- Directeurs et professeurs des écoles
- Parents, familles des enfants accueillis
- Educateurs des enfants issus de structures spécialisées

CONDITIONS D'EXERCICE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE :

- Temps de travail annualisé sur la base de 1607h/ an
- Temps scolaire : 9h - 12 / 14h-18h
- Mercredis/vacances scolaires : 8h-18h
- Dispositifs extrascolaires : en fonction des plannings – possibilité d'intervenir en soirée et/ou le week-end

AVANTAGES

- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel
- Prime annuelle
- Participation employeur aux frais de transport, mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.
- Restaurant inter entreprise

CONTEXTE

La ville de Châtillon, 38 000 habitants, située dans les Hauts-de-Seine à 3 km de Paris est membre de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.

Territoire attractif et dynamique, en proximité immédiate du cœur économique de Paris, la ville de Châtillon est en plein essor grâce à son développement et à l'aménagement de son territoire. Desservie par le tramway (T6) ou le métro (ligne 13), la ville a développé de nombreux services pour sa population.

En charge des Activités Physiques et Sportives vous assurez des missions d'encadrement, d'enseignement et d'animation au sein de l'École des sports – accueil de loisirs sportif des Mercredis et Vacances Scolaires, sur des temps périscolaires et sur d'autres événements sportifs organisés par la collectivité.

MISSIONS PRINCIPALES

- Interventions en EPS au sein des classes élémentaires de la ville.
- Interventions à l'Ecole des Sports - Accueil de Loisirs Sportifs (vacances scolaires et mercredi), au baby Sport / Natation.
- Initiation et animation de la pratique sportive extrascolaire parmi les activités baby, événementielles, dispositifs d'action sport-santé, activités métiers de la forme.
- Rédaction d'un projet pédagogique pour l'année scolaire.
- Rédaction d'un projet pédagogique pour les activités de l'Ecole des Sports encadrées.
- Organisation des interventions sportives à l'école.
- Travail de préparation et de planification des vacances scolaires avec l'équipe.
- Encadrement des séances et/ou de sports spécialisés sur l'année scolaire.
- Travail de préparation des rencontres inter-écoles avec l'équipe.
- Réponse aux attentes de l'école en ce qui concerne la mise en place de l'EPS.
- Participation aux dispositifs et aux manifestations sportives du service des sports dans le cadre de la promotion du sport dans la ville.
- Promotion des disciplines encadrées auprès des parents et de futurs inscrits.
- Mise en place d'activités et de projets APS en transversalité avec les services éducatifs et autres structures municipales et associatives.

Activités spécifiques

- Sur le temps scolaire : Assister les professeurs des écoles élémentaires pour l'enseignement des activités physiques.
- Sur le temps péri et extrascolaire : Organiser et animer les séances à l'école des sports, pour les activités du Baby et/ou autres actions relevant de la promotion du sport.

PROFIL

- Diplôme de Niveau IV dans le domaine du sport, BPJEPS
- Techniques d'accueil, d'encadrement de groupe
- Savoir rédiger des projets (pédagogiques, d'activités)
- Être capable de s'adapter à l'âge, aux capacités de l'enfant
- Être capable de travailler en groupe, de résoudre des conflits, d'émettre des préconisations, de travailler en partenariat
- Respect de la législation relative aux mineurs, aux équipements sportifs, à l'encadrement des A.P.S. en milieu scolaire, aux centres de loisirs.